

Formation d'**Auxiliaire de santé CRS** Croix-Rouge vaudoise

Directives

Objectifs du cours d'auxiliaire de santé

Au terme de la formation, l'auxiliaire de santé¹ possède les compétences requises pour exécuter des tâches d'intendance et contribuer aux soins dispensés dans les établissements médico-sociaux ou dans les services d'aide et de soins à domicile. L'auxiliaire de santé travaille sous la responsabilité du personnel soignant formé.

Préalables nécessaires pour le dépôt du dossier de candidature

- avoir une expérience, en Suisse, de minimum 5 jours consécutifs à 100% dans le secteur des soins hospitaliers ou extra-hospitaliers avec des adultes et, non antécédente à 3 ans ;
- démontrer une maîtrise orale et écrite de la langue française niveau B1 – un test peut être demandé en cas de besoin ;
- avoir la volonté d'aider et d'encadrer des personnes de différents âges ;
- présenter les qualités nécessaires pour ce travail : faculté d'adaptation, capacité d'écoute, maîtrise de soi, maturité et équilibre personnel, honnêteté, intérêt pour le travail en équipe, ponctualité ;
- être en bonne santé physique et psychique ;
- l'âge minimal requis est de 16 ans révolus et il n'y a pas d'âge maximal (sauf problèmes physiques et/ou de santé).

Procédure d'admission à l'entretien de candidature

- avoir suivi une séance d'information (valable 1 an) ;
- compléter et retourner le dossier de candidature, reçu lors de la séance d'information avec :
 - ✓ une attestation de l'expérience dans le secteur des soins mentionnée plus haut ;
 - ✓ une copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour valable pour les personnes qui ne sont pas de nationalité suisse ;
 - ✓ le récépissé du paiement de la finance d'inscription de CHF 100.- (cette finance ne sera remboursée en aucun cas) ; **les candidats au bénéfice de l'assurance-chômage et d'une assignation de l'ORP ne sont pas concernés par ce paiement.**

Tout dossier incomplet sera retourné au candidat.

Dès réception de votre dossier **complet**, vous serez contacté par le Centre de formation pour l'**Entretien de candidature**

- si le candidat est accepté dans un cours, il reçoit les documents nécessaires à l'inscription, mentionnant le calendrier des cours et des stages, ainsi que le bulletin de versement pour les frais d'écolage (sauf pour les personnes au bénéfice de l'assurance-chômage et dont le cours est pris en charge, confirmé par une assignation des ORP) ;
- en cas de doute quant aux aptitudes nécessaires pour suivre la formation et/ou à exercer la profession d'auxiliaire de santé, le formateur exigera des compléments (prolongation de l'expérience dans les soins, cours de français, certificat médical, etc...), ceci, sans garantie d'inscription.

Procédure d'inscription définitive

Le participant doit retourner les formulaires d'inscription **15 jours maximum après** l'entretien de candidature et doit verser la **totalité** de la finance du cours au plus tard 6 semaines avant la date du début du cours.

Si ces délais ne sont pas respectés, l'inscription peut être annulée et accompagnée de la facturation des frais administratifs ou plus.

¹Désigne aussi bien les hommes que les femmes

Lieux de cours (théorie)

- Lausanne et Yverdon-les-Bains

Déroulement du cours

Tous les cours se composent de 18 jours de théorie – période de stages et examens pratiques – 2 jours de théorie avec examen théorique.

- au total 120 heures d'enseignement théorique réparties sur 4 mois (20 jours, à raison de 2 ou 3 jours par semaine, horaire 9h-12h et 13h-16h) ;

Les 2 cours annuels à 1 jour d'enseignement théorique par semaine se déroulent sur 8 mois.

- 2 stages pratiques à 100% non rémunérés (selon horaire en vigueur sur le lieu de stage, travail le week-end possible mais pas de nuit) dont
 - 3 semaines consécutives dans une institution de soins sélectionnée par le Centre de formation ;
 - 1 semaine de stage (21 heures) en CMS (Centre médico-social).

IMPORTANT - pour les stages pratiques organisés par le Centre de formation :

- en aucun cas ils ne peuvent être organisés ou modifiés par le participant ;
- ils ont lieu pendant les périodes (entre jours 18 et 19 des cours théoriques) aux dates mentionnées sur les bulletins d'inscription, remis lors de l'entretien de candidature ;
- durant ces semaines, il est obligatoire de se tenir à disposition et de s'assurer de pouvoir suivre les stages en tout temps, sauf impératif à annoncer lors de l'entretien ;
- il est de la responsabilité du participant d'avertir son employeur des semaines pendant lesquelles il devra se libérer pour effectuer ses stages ;
- les stages sont organisés en fonction des disponibilités de nos partenaires (EMS et CMS régionaux) et, dans la mesure du possible, pas au-delà d'une heure de trajet du domicile du participant.

Désistement

Dans tous les cas CHF 150.- de frais de dossier sont retenus ou exigés

3 semaines avant	4 semaines avant	5 semaines avant	Début du cours
Totalité du prix du cours retenue	75% du prix du cours	50% du prix du cours	

Prix du cours

Avant le dépôt du Dossier de candidature, remis à la séance d'information, le candidat doit s'acquitter des CHF 100.- de finance d'inscription auxquels s'ajoute le prix du cours selon les conditions suivantes :

■ pour les personnes domiciliées dans le canton de Vaud	CHF 2'400.-
■ pour les personnes non domiciliées dans le canton de Vaud	CHF 3'400.-
ATTENTION , si une personne non domiciliée dans le canton de Vaud est en emploi dans le secteur des soins hospitaliers ou extra-hospitaliers dans le canton de Vaud et que la formation est payée par son employeur, le prix du cours est de	CHF 2'400.-

Pour les candidats au bénéfice de l'assurance-chômage **pas de paiement** de la finance d'inscription mais Assignation ORP indispensable.